

Nous ne voulons pas des concurrences entre les établissements en REP +!

Lors du CTA du mardi 11 janvier, le rectorat de Versailles a présenté son projet de répartition de la part modulable de la prime de REP +. En effet, en plus d'une indemnité fixe pour tous les personnels de 400 euros/an, une part modulable sera attribuée en fonction des établissements. On note trois tranches pour la part modulable :

- 25 % des REP + toucheront 200€ / an
- 50 % des REP + toucheront 360 € / an
- 25 % des REP + toucheront 600€ /an

Pour faire clair, cela signifie que tous les personnels de REP + ne toucheront pas la même indemnité pour un travail équivalent. De plus, cette prime n'est pas versée aux AESH et aux AED, ce que nous dénonçons.

Pour cette année, le rectorat a fait le choix d'attribuer la part modulable en fonction de l'IPS des établissements (Indicateur de Positionnement Social).

Un groupe de travail sera réuni l'année prochaine pour définir des critères et ainsi hiérarchiser, mettre en concurrence les établissements. En effet, le rectorat souhaite à l'avenir attribuer la part modulable en fonction de la participation à l'« école apprenante », aux « cordées de la réussite », à « devoirs faits », aux formations, aux projets... Cela laisse supposer que l'investissement des collègues dans les établissements n'est pas le même. Les critères sont hautement contestables et de toute façon la logique libérale à l'appui est dangereuse.

La CGT Educ'action Versailles revendique la même prime pour tous les personnels et sur la part la plus haute. Nous demandons à ce que tous les personnels et notamment les AED et les AESH bénéficient de cette prime.

**Face à ces offensives,
pour améliorer nos conditions de travail et de salaires,
la solution est de s'organiser et de se syndiquer !**

La CGT est le syndicat de tou-te-s les salarié -e-s , elle a des représentant-e-s dans les Comités Techniques Académiques et Départementaux, en CHSCT-départemental. Ses militant-e-s vous accueilleront et vous aideront à vous informer sur vos droits et, le cas échéant, à vous défendre ! Adhérer à la CGT, c'est partager des valeurs communes basées sur la solidarité, la démocratie et l'action collective, rassembleuse et unitaire !